

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-433

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2023-433</i>

**Soutien à l'économie de proximité et à la logistique urbaine - Partenariat entre
Bordeaux Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde
- Programme d'actions - Décision - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a fait de l'économie de proximité et de la logistique urbaine des axes prioritaires de sa politique de développement économique et des transitions économiques et environnementales. Ce volontarisme s'est traduit par la définition d'un ensemble d'actions fortes dédiées à ces deux volets et détaillées pour l'un dans le Schéma de développement économique métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021 par son assemblée délibérante et pour l'autre dans la feuille de route logistique urbaine 2023-2026 de Bordeaux Métropole adoptée le 26 mai 2023.

Aussi, afin de poursuivre les efforts engagés, et conformément au contenu de la fiche n°11 « soutenir l'économie de proximité » de son SDEM, Bordeaux Métropole a souhaité renouveler en 2023 son partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde (CCIBG). Celui-ci s'inscrit dans une logique de continuité des actions menées depuis plusieurs années et l'initiation de nouvelles opérations à même de relancer la dynamique commerciale durement impactée ces dernières années.

De plus, Bordeaux Métropole souhaite également s'entourer de la CCIBG pour accompagner la réalisation des actions de la feuille de route logistique urbaine en association avec le monde économique, avec en particulier l'animation d'un club de la logistique urbaine.

Pour mémoire, chaque jour, près de 94 000 livraisons et enlèvements de marchandises ont lieu sur le territoire de Bordeaux Métropole, en grande partie lié à l'économie de proximité, puisque 70.000 de ces opérations relèvent d'échanges entre établissements économiques

- 53% pour le compte d'autrui : par des transporteurs professionnels
- 32% par l'expéditeur en compte propre (fournisseurs, producteurs)
- 15% par le destinataire en compte propre (commerçant, artisans)

La feuille de route logistique récemment voté se propose :

- d'afficher les objectifs et priorités de Bordeaux Métropole sur la thématique, et de préciser ses attentes vis-à-vis du monde économique,
- de définir un plan d'actions opérationnel « réaliste » sur le court terme
- de relancer la dynamique partenariale d'échanges réguliers entre la sphère publique et la sphère privée.

Ce dernier point est un pivot du succès en matière de logistique urbaine, puisque les attentes des acteurs économiques exprimées lors de l'élaboration de la feuille de route étaient :

-Un besoin de mieux intégrer leurs pratiques dans les diagnostics par la mise à disposition de données récentes ;

-La nécessité d'une instance de concertation qui réunisse l'ensemble des acteurs impliqués ;

-Une compréhension et une visibilité sur les actions de Bordeaux Métropole.

Ces actions feront l'objet de deux conventions de partenariat avec la CCIBG. L'une intégrera le programme d'actions « économie de proximité » pour 2023 et l'autre l'accompagnement et l'animation du « club de la logistique urbaine » pour la période 2023- 2026.

Economie de proximité : un programme d'actions partenariales renouvelé pour 2023

Les actions prévues pour 2023 par la CCIBG et soutenues financièrement par la Métropole se sont diversifiées et reposent sur plusieurs axes, récurrents ou nouveaux :

Axe 1 : actualiser et enrichir les données de l'Observatoire du commerce de Bordeaux Métropole

L'objectif est de mesurer et d'analyser l'évolution de l'activité commerciale de la métropole, la structure de son tissu commercial et les effets des changements de modes de consommation. Les données produites dans le cadre de l'Observatoire du commerce mis en place depuis plusieurs années déjà seront actualisées. De plus, l'outil développé par la CCIBG a récemment évolué et propose une solution cartographique interactive de l'offre commerciale ainsi qu'une mise à disposition d'études de marché permettant d'analyser l'attractivité d'un point de vente, d'une rue, d'un quartier, ...

Axe 2 : réaliser des études complémentaires pour affiner la connaissance du territoire

Des études complémentaires viendront enrichir les informations produites dans le cadre de l'observatoire. L'une permet de poursuivre l'observation de la fréquentation piétonne du centre-ville de Bordeaux initiée en 2020, l'autre produira des données sur la clientèle de l'hypercentre de Bordeaux (typologie, fréquentation, modes de consommation, ...).

Axe 3 : poursuivre les actions de marketing territorial auprès des opérateurs commerciaux

Les actions de marketing territorial permettent depuis plusieurs années de faire connaître les nouveaux programmes immobiliers et les opportunités d'installation de commerces et de services dans ces opérations. Aussi, Bordeaux Métropole participera cette année encore à deux opérations pilotées par la CCIBG : le salon international de l'immobilier commercial (le SIEC prévu le 19 et 20 septembre 2023 à Paris) et la journée VisioCommerce le 05 octobre 2023 à Bordeaux.

La tenue d'un stand « Bordeaux » au SIEC permettra de présenter l'offre bordelaise en matière de locaux commerciaux, en partenariat avec Bordeaux Euratlantique, Bordeaux Métropole Aménagement, et les opérateurs immobiliers locaux (agences immobilières, foncières).

La journée « Bordeaux VisioCommerce » sera l'occasion, dans la continuité du SIEC et avec les mêmes partenaires, d'accueillir in situ les porteurs de projets (nouvelles enseignes, indépendants) et les investisseurs commerciaux, et de leur présenter les possibilités d'implantation et d'investissement en matière de locaux commerciaux.

Axe 4 : poursuivre l'animation du réseau Manacom

Manacom a été créé en 2012, à l'initiative de la CCIBG. Ce réseau regroupe les élus et les chargés de mission commerce et artisanat d'une cinquantaine de collectivités locales de Nouvelle Aquitaine (dont Bordeaux Métropole et plusieurs communes membres), des offices de commerce et de tourisme, et des partenaires institutionnels. Ce réseau a pour objectif d'aider les « managers de commerce » au sens large dans la pratique de leur métier, grâce à un programme d'actions et de formation : veille réglementaire, visites de territoires, retours d'expériences, conférences, ... il s'agit aussi de constituer une communauté de spécialistes à même de produire un référentiel métier et de faire reconnaître la spécificité de leurs missions.

Axe 5 : Encourager les initiatives et accompagner les commerçants dans leurs transitions

La CCIBG organise pour la 2ème année consécutive deux évènements importants qui visent à accélérer l'adaptation des commerces :

-« Talents des territoires » est un appel à projet ayant pour objectif de soutenir et valoriser les associations de commerçants et les clubs d'entreprises de Gironde les plus dynamiques. Le soutien aux associations de commerçants s'inscrit dans la volonté de soutenir l'économie de proximité qui doit faire face à de nombreuses mutations. Les entreprises commerciales sont confrontées à des enjeux de transition qui interrogent le devenir des commerces de proximité dans les quartiers. Afin d'encourager les associations de commerçants dans la mise en œuvre d'actions et d'animation structurantes, la CCIBG organisera la 3^{ème} édition des Talents des territoires qui se clôturera par une cérémonie de remise de prix le 6 novembre 2023.

-Bordeaux Commerce Innov' (salon de l'innovation pour l'économie de proximité) : la CCIBG a organisé en juin 2022 le premier salon régional dédié à l'innovation pour le commerce. Plus de 45 exposants ont présenté des solutions innovantes d'usage à plus de 400 visiteurs. Cette première édition a confirmé le besoin pour les commerçants de bénéficier d'un moment fort dans l'année pour découvrir les nouvelles technologies et appréhender les pratiques d'avenir.

L'édition 2023 sera élargie à l'ensemble des acteurs de l'économie de proximité : commerces, services et cafés hôtels restaurants. Le salon se tiendra sur deux jours, le 6 et 7 novembre 2023. La deuxième journée sera dédiée aux activités du tourisme. Un conférencier interviendra sur les nouvelles tendances de consommation et des ateliers seront organisés sur les deux jours. Plus de 60 exposants, sélectionnés par un comité d'experts, proposeront des solutions concrètes et innovantes aux visiteurs.

L'objectif est d'offrir des solutions d'innovation d'usage fiables pour répondre aux besoins des visiteurs avec une vision à 360° de l'entreprise : numérique, emploi saisonnier, aménagement du magasin, marketing sensoriel, marque employeur, CRM, data, logistique, merchandising, gestions des déchets, facturation électronique, accueil de la clientèle étrangère, ...

Le détail de ce programme d'actions 2023 est exposé en annexe 2 de la présente délibération.

Logistique urbaine : un partenariat formalisé

Ce partenariat vise la mise en place :

-Des échanges techniques réguliers

Les acteurs économiques convergent sur la nécessité d'entretenir des échanges plus réguliers entre les partenaires institutionnels et privés sur les actualités et projets de l'écosystème local de la logistique urbaine. Peuvent être associées toutes structures ayant un intérêt et une volonté de partager sur les enjeux de la logistique urbaine (institutionnels, chambres consulaires, acteurs économiques de toutes formes, représentations professionnelles, monde de la recherche, etc.). Ce groupe de travail est à l'image de ce qui existait précédemment sur le territoire issu de la Charte des Mobilités (2015), ce groupe de travail est un moment de rencontre régulier, général et ouvert.

-Des comités de projets

En lien avec la déclinaison opérationnelle de la feuille de route logistique et/ou tout autre projet co-porté et à suivre collectivement, il est proposé des comités de projets dédiés visant à approfondir les échanges sur des sujets donnés et de suivre autant que coconstruire les projets en cours. Ils prennent la forme d'échanges techniques et/ou de validation.

-Un comité de pilotage

Le comité de pilotage vise à rassembler les signataires de la présente convention afin d'apporter les éléments de validations nécessaires à la vie de la convention. Il est

responsable de la validation des grandes orientations du groupe de travail local et des projets susceptibles de nécessiter des études ponctuelles.

-L'organisation d'évènements ponctuels

Les précédentes collaborations ont été marquées par des colloques ayant eu du succès sur la logistique urbaine (2014, 2017, 2019) réunissant plus de 100 personnes à chaque occurrence.

Ces temps forts permettent de faire le bilan des travaux passés et surtout de présenter des solutions et porteurs de projets locaux afin de les mettre en avant. Il est proposé de renouveler ce type d'évènements qui ont principalement vocation à valoriser le travail accompli par les différents partenaires mobilisés. Il s'articule autour de moments de convivialité.

-La réalisation de projets co-pilotés, émanent de ce groupe de travail

Les échanges recherchés dans le cadre de cette animation et en lien avec la déclinaison opérationnelle de la feuille de route logistique urbaine de la Métropole peuvent faire naître des besoins de diagnostics spécifiques et de prise d'information relevant du champ des acteurs économiques (enquêtes, études et structuration de filières, communications ciblées, valorisation d'initiatives, conseils en mobilité, ou encore évènement dédiés). Il s'agit notamment d'accompagner les mises en œuvre de la feuille de route comme la promotion de la cyclo-logistique auprès des utilisateurs potentiels (artisans, commerçants) et le conseil en mobilité sur le changement des pratiques logistiques. Ces éléments non identifiés à la date de signature de la convention peuvent faire appel à une enveloppe maximale de 40.000€ annuel de contribution dans le cadre de la présente convention.

-La gestion d'un groupe de contact et la construction d'une identité autour du « club de la logistique urbaine »

Le partenariat vise à identifier et maintenir à jour une liste de contacts d'entreprises, d'interlocuteurs et de partenaires sur la logistique urbaine. Cette identification vise aussi et plus largement un recensement des entreprises intéressées par la décarbonation de leur logistique. La CCI Bordeaux Gironde et Bordeaux Métropole engageront également la création d'une identité commune et de communication partagés sur les sujets logistiques autour du concept de « club de la logistique urbaine ».

Budget prévisionnel global du programme d'actions économie de proximité :

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre de ce programme d'actions a été estimé à 457 858 € TTC. Sur cette base, Bordeaux Métropole versera à la CCIBG une subvention d'un montant maximum de 65 000 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente 14% des dépenses de ce programme.

Le détail des dépenses du partenariat 2023 entre Bordeaux Métropole et la CCIBG est présenté en annexe 3 de la présente délibération.

La mise en œuvre du plan d'actions 2023, le budget correspondant et les conditions de versement de la participation financière de Bordeaux Métropole feront l'objet d'une convention signée entre la Métropole et la CCIBG (ci-jointes en annexe 4).

Financement pluriannuel du partenariat logistique urbaine :

Dans le cadre de ce partenariat et de l'expertise proposée à Bordeaux Métropole en matière d'animation de réseau, de mobilisation des entreprises et des groupements d'entreprises et de réalisation d'études spécifiques, la CCI Bordeaux Gironde mettra en place les moyens humains et logistiques nécessaires à l'accomplissement des missions définies dans cette convention sur une durée de trois ans, ainsi que :

- La mise à disposition de logiciels informatiques spécifiques : SIG, logiciel d'enquête, etc.
- L'opportunité de réalisation d'études spécifiques.

La CCI Bordeaux Gironde s'engage également à solliciter ses compétences internes (Pôle Développement Durable, Communication, Appui aux Entreprises), nécessaires pour assurer la pérennité du Club de la Logistique Urbaine de Bordeaux.

De son côté, Bordeaux Métropole s'engage à solliciter les compétences des différents services métropolitains pouvant être mobilisés pour la bonne mise en œuvre de la présente Convention.

Elle s'engage également à apporter auprès de la CCI Bordeaux Gironde, hors le cas spécifique de l'année 2023 (**), une subvention annuelle de 57 400€ en année pleine. Cette dernière contribue au financement nécessaire à la coordination et à l'animation de ce partenariat portées par la CCI incluant également le budget d'étude spécifique optionnel. Ce montant est prévisionnel, et reste conditionné à la validation annuelle du renouvellement de la convention et par vote du budget par le Conseil Métropolitain.

(**) Spécifiquement pour l'année 2023, il n'est prévu qu'une subvention d'un montant de 28 700€ pour la mise en œuvre du club de la logistique urbaine.

Ce partenariat, le budget et les conditions de versement de la participation financière de Bordeaux Métropole feront l'objet d'une convention signée entre la Métropole et la CCIBG (ci-jointe en annexe 5).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2 ;

VU la délibération n°2012/0326 adoptée en Conseil de Communauté du 25 mai 2012 portant règlement d'intervention sur le commerce de proximité ;

VU le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole » ;

VU la délibération n°2020/260 en date du 25 septembre 2020 approuvant la participation financière de Bordeaux Métropole au financement de l'Observatoire du Commerce pour la période 2020/2024 ;

VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole adoptant le Schéma de développement économique métropolitain ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-430 du 23 septembre 2021 relative à au Schéma des mobilités ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2023-262 du 26 mai 2023 relative à la feuille de route logistique urbaine de Bordeaux Métropole 2023-2026 ;

VU les demandes de subvention adressées à Bordeaux Métropole par la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde concernant le programme d'actions économie de proximité 2023 et la création et l'animation d'un club de la logistique urbaine ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole :

-de poursuivre son partenariat avec la CCIBG et de mettre en œuvre des actions communes en faveur du développement commercial du territoire métropolitain,

-et de répondre aux besoins du territoire sur les enjeux de transport de marchandises, de logistique urbaine, d'approvisionnement des établissements économiques et des ménages de la métropole et d'en organiser l'activité, la fonctionnalité et les implantations sur le territoire.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer pour l'année 2023 à la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde une subvention globale d'un montant de 65 000 € pour la mise en œuvre du programme d'action économie de proximité présenté en annexe 2 et d'un montant de dépenses prévisionnelles de 457 858 € TTC ;

Article 2 : d'attribuer pour l'année 2023 à la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde une subvention globale d'un montant de 28 700€ pour la mise en œuvre du « club de la logistique urbaine », et une subvention annuelle de 57 400€ pour chacune des années 2024, 2025 et 2026, sous réserve du vote des budgets primitifs des exercices concernés ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées précisant les modalités de règlement de ces subventions ;

Article 4 : pour le programme d'actions économie de proximité, d'imputer 65 000 € au budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 657381 – 61 ;

Article 5 : pour la logistique urbaine, d'imputer 28 700 € au budget principal chapitre 65, article 657382 – fonction 844, pour l'exercice 2023 et 57 400 € en 2024, 2025 et 2026 sous réserve de l'adoption des budgets primitifs suivants ;

Article 6 : que les dépenses engagées par les membres de la délégation Bordeaux Métropole présente au salon professionnel SIEC à Paris seront prises en charge sur la base des frais réels, par dérogation aux dispositions de la délibération communautaire « Politique voyages et déplacements » n° 2018-61 du 16 février 2018, compte tenu du coût exceptionnel d'hébergement.

Article 7 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023	